

## Audition de M. Christian Dubreuil

---

Mardi 19 novembre 2019 de 14 heures à 16 heures 25  
Cabinet de Stéphane de Navacelle, 9<sup>e</sup> arrondissement, Paris

*Présents pour la CIASE : Thierry Baubet (membre), Stéphane de Navacelle (membre) ; un rapporteur*

-- Début de l'audition --

-- Introduction de Thierry Baubet, présentation des membres présents --

**Christian Dubreuil** : Je voudrais vous remercier du temps que vous consacrez bénévolement aux victimes ; merci d'entendre les victimes qui sont des gens qui se sont tus pendant très longtemps. Je suis Christian Dubreuil, j'ai 63 ans, je suis marié et j'ai 6 enfants. Je suis fonctionnaire retraité.

Je veux vous dire en préambule que j'ai confiance dans l'indépendance, la probité et la compétence du président Sauvé et des membres de la commission. Mais je formule les plus expresses réserves sur vos commanditaires. La CEF ne me paraît pas en situation d'enquêter sur les abus sexuels qu'elle a couvert pendant des dizaines d'années. Pour ma part, j'ai toujours réclamé publiquement depuis 2010 la création d'une commission enquête parlementaire et je le demande encore à l'Assemblée nationale car j'estime que c'est aux représentants de la Nation de traiter des comportements criminels dans la société. Je n'ai aucune confiance dans la capacité de l'Église catholique française de mener un travail de vérité sur 70 ans de pédocriminalité de masse en son sein. La déclaration des trois évêques que vous avez auditionnés me conforte totalement dans cette conviction.

Je vais vous proposer trois temps dans mon exposé liminaire : le premier sur les faits et sur le mode opératoire des pédocriminels - non pour vous apprendre quoi que ce soit professeur Baubet, car vous connaissez tout ça par cœur, mais pour informer la commission qui est pluridisciplinaire ; ensuite je voudrais parler d'un sujet qui frappe nos concitoyens qui ont du mal à le comprendre, c'est le refoulement qui empêche les victimes de parler et de saisir la justice – cher maître De Navacelle – ainsi que la question de la reproduction des abus dans le temps. Enfin le traitement de la pédocriminalité par la société française puisque c'est la troisième fois que je m'exprime publiquement sur le sujet : je l'ai fait en 1997, en 2010 et ce jour, bien que cela me soit pénible. Et formuler peut-être quelques suggestions à la commission.

Alors d'abord les faits. J'ai vécu une saison en enfer pour utiliser le beau titre d'une œuvre d'Arthur Rimbaud. Quand j'avais 11 puis 12 ans, durant l'année scolaire 1967-68, j'ai été sexuellement abusé pendant 9 mois par un prêtre du diocèse de Lyon. Excusez-moi en prononçant cette phrase d'être dominé par l'émotion ; je ne savais que ce serait aussi difficile de témoigner, pourtant plus de 50 ans après les faits.

**Thierry Baubet** : C'est toujours difficile. Restez avec nous, nous sommes là. Il ne faut pas que vous vous enfermiez et que vous repartiez en 67-68.

**ChD** : Vous le savez, il n'y a pas de temps dans l'inconscient.

J'ai donc été sexuellement abusé par un prêtre du diocèse de Lyon de septembre 1967 à juin 1968. J'ai donné un témoignage écrit de trois pages à la conférence des évêques de France en 2010 dont j'ai donné copie au président Sauvé, je ne vais pas le paraphraser. Ce texte m'a valu un courrier de Philippe Barbarin, dont j'ai également donné copie.

J'ai rencontré ce prêtre à l'été 1967 dans une paroisse où ma tante paternelle faisait bénévolement le ménage pendant les vacances de la titulaire du poste de cette paroisse. Le prêtre dont je vais parler ensuite m'a repéré à cette occasion. J'ai lu avec intérêt ce que disait votre collègue Mme Devise dans

## Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église CIASE

une intervention qui ressemble assez bien au repérage que le criminel a fait me concernant. Je cite : « le prédateur sexuel qui a repéré un enfant brillant d'un milieu modeste où ses ambitions intellectuelles n'étaient pas comprises et qui le prend sous son aile » ou, dans mon cas, sur ses genoux. Par ailleurs vous savez que les pédocriminels s'insèrent dans une famille, donc repèrent dans quelle famille ils vont s'installer. Le prêtre avait repéré que j'avais un père âgé de 65 ans à cette époque, et qu'il pouvait donc prendre sa place. Quand j'étais jeune, on croyait que mon père était mon grand-père, ce qui me mettait en rage. À cette date, mon frère aîné avait 31 ans et ma mère 49 ans. Vous voyez bien que dans cette configuration familiale, on trouve une place pour un homme ayant l'âge habituel d'un père ; en l'espèce il avait 38 ans et moi j'en avais 11.

Il est venu chez mes parents pour me prendre ou me voir le jeudi qui était à l'époque le jour de congé scolaire hebdomadaire. Les abus sexuels ont eu lieu soit dans la maison familiale – on est dans le *summum* de la transgression, ce qui participait probablement à l'excitation de sa pulsion perverse et à son plaisir - puisque mes parents étaient commerçants, et qu'ils travaillaient au rez-de-chaussée, dans le magasin, et les abus se passaient dans la salle à manger au 1<sup>er</sup> étage. La séparation entre le pédophile et moi d'une part et mes parents d'autre part, c'était un escalier. Ou alors Il m'emmenait en 2<sup>cv</sup>, probablement dans un presbytère ou un local paroissial, dont je visualise très bien la configuration intérieure mais que je n'ai jamais pu retrouver malgré mes recherches.

Ensuite il m'emmenait dans d'autres endroits et là on aborde un peu les bénéfices secondaires de ce genre de processus et ce à quoi j'ai fait référence, donc un prêtre qui prend sous son aile un enfant qui a des intérêts intellectuels. Il m'emmenait par exemple visiter des sites culturels et une fois dans sa famille. J'ai passé mai 68 sur les genoux de ce prêtre, ce qui me permet de ne pas partager l'opinion de Joseph Ratzinger qui date la pédophilie de la permissivité sexuelle de mai 68 et de ses suites. À la fin de l'année scolaire, donc en juin 1968 - j'avais 12 ans - j'ai indiqué à ma mère que je ne voulais plus voir ce prêtre sans lui en indiquer les raisons et elle ne m'a pas posé de questions. Le prêtre est ainsi sorti de ma vie quotidienne pour demeurer présent dans mon corps, ma vie psychique, affective, sexuelle, et particulièrement aujourd'hui.

J'utilise une formule qui n'est pas scientifique pour décrire cela. J'utilise le terme de « passager clandestin de mon psychisme ». Dans mon psychisme, il y a cet homme et il y sera toujours. Je pense que le fait fondamental, c'est d'avoir été utilisé comme un objet. Cette double caractéristique que vous tentez, comme enfant, de vous constituer comme sujet mais que vous avez été utilisé comme un objet, c'est ce qui va structurer votre vie et qui est, je pense, très difficile à comprendre pour ceux qui n'ont pas connu cela, qui se sont toujours vécu comme sujet, capitaine de leur âme pour paraphraser Shakespeare.

Ce sont les faits, résumés, qui ont été développés dans le témoignage de trois pages que j'ai transmis à la Conférence des évêques de France en 2010 avec les informations que je possédais à l'époque, sachant que d'autres informations m'ont été transmises ensuite par la CEF, ou me sont apparues lors de la psychothérapie psychanalytique que j'ai entreprise à partir de juillet 2010.

Ensuite je voudrais traiter la question de la suite de ces faits. Qu'est-ce qui se passe après des choses pareilles ? Bien évidemment, personne ne sait ce qui s'est passé, à part le pédophile et l'enfant. La pédophilie est le crime parfait ; le seul pour lequel le criminel est sûr ou pratiquement sûr que la victime ne le dénoncera pas, où en tout cas pas pendant la période antérieure à la prescription.

Au plan juridique, je rappelle aux juristes que la loi du 8 avril 1958 qui s'appliquait à l'époque prévoyait que les crimes ou les délits de cette nature, selon leur qualification juridique, étaient prescrits en 3 ou 10 ans après la commission des faits. Ce que j'ai subi pouvant être qualifié d'agression sexuelle sur mineur de moins de 15 ans, soit un délit prescrit trois ans après les faits, il aurait donc fallu que mes parents portent plainte pour leur enfant mineur porte au plus tard en 1971, à condition de connaître les faits, ce qui n'était pas le cas.

Comme le disait Philippe Barbarin, « grâce à Dieu les faits sont prescrits ». Alors pas seulement grâce à Dieu, grâce à la loi aussi de l'époque, tardivement modifiées par les lois des 4 février 1995 et du

## Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église CIASE

4 août 2013, qui ont modifié les conditions de prescription des crimes et délits sexuels. La première conséquence, c'est que je vais quitter l'Église catholique l'année suivante, à 13 ans et je vais me définir comme matérialiste athée jusqu'à ce que je rejoigne l'Église protestante, à 30 ans.

Cet événement déjà catastrophique pour moi a été suivi d'une seconde catastrophe qui est la mort de mon père en 1971 alors que j'avais 15 ans. Donc vous voyez le redoublement qui s'opère ; l'intrusion dans ma vie du « faux père » mais vrai pédophile, usurpant la place du père, puis la mort du père. Il faudrait d'ailleurs que l'Église catholique cesse de faire appeler les prêtres « mon père », source d'une confusion regrettable sur la paternité, eux qui se prétendent les défenseurs de la famille traditionnelle.

Par ailleurs le silence et le processus de refoulement ont fait leur œuvre. J'ai donc oublié son visage, sa voix... et même pendant longtemps le nom du pédophile, qui ne m'est revenu que plus tard, aidé par le fait que c'était à la fois un nom propre et un nom commun. Je serais par exemple incapable de vous le décrire. Il ne me reste que cinq souvenirs figés de cette époque, deux ayant trait aux abus sexuels, trois à d'autres activités avec ce prêtre. Et 10 ans de psychothérapie psychanalytique n'en ont pas fait surgir d'autres. Bien que j'ai fait des études de droit, exercé des fonctions d'autorité, me mettant en relation pour des raisons professionnelles avec l'appareil judiciaire, des forces psychiques puissantes ne m'ont pas permis de faire le lien entre le crime et sa répression.

J'ai certes parlé de ces faits à ma femme, rencontrée en 1975 et épousée en 1977. Je voudrais illustrer ce processus de complète dissociation entre mon psychisme conscient et l'expérience traumatique, l'enfouissement des souvenirs traumatiques dans une case qui ne peut être ouverte. J'ai mis 40 ans à me rendre compte que j'ai rencontré et épousé ma femme dans la même commune que l'église et de la cure où j'ai rencontré le pédophile. Et je n'ai jamais, pendant 40 ans, fait le lien entre deux événements se situant à 7 ans d'écart dans le temps et situés dans le même espace, en l'espèce la même commune. Le refoulement est donc extrêmement puissant. C'est au hasard d'une mission professionnelle que, désireux de revoir la mairie de mon mariage, le trouble psychique que j'ai alors ressenti, et qui ne semblait pas explicable, m'a amené à errer dans la ville et à retrouver l'église et le presbytère que je n'avais pas revus depuis plusieurs dizaines d'années.

Marcel Proust a écrit un texte très juste sur ces « côtés » qui ne se rejoignent jamais ; « Mais surtout je mettais entre eux, bien plus que les distances kilométriques la distance qu'il y avait entre les deux parties de mon cerveau où je pensais à eux, une de ces distances dans l'esprit qui ne font pas qu'éloigner, qui séparent et mettent sur un autre plan. Cette démarcation ... les enferme pour ainsi dire loin l'un de l'autre, inconnaisables l'un à l'autre, dans les vases clos et sans communication entre eux ».

Tout montre que j'ai essayé de faire disparaître un événement traumatique, où j'étais un objet, en lui substituant un autre, heureux, mon mariage. J'ai rencontré un homme, pédo-criminel, et au même endroit j'ai épousé ma femme. On voit bien *a posteriori* le processus psychologique, mais ces deux événements étaient pour moi psychologiquement complètement dissociés. Pendant des dizaines d'années, je suis allé dans cette commune où résidaient mes beaux-parents, j'ai moi-même habité dans cette commune sans jamais retourner ni faire le lien avec l'église et le presbytère de la rencontre avec le prêtre pédophile.

Sur les effets du traumatisme, vous êtes respectivement psychiatre et avocat, je ne vous apprendrai rien sauf peut-être en vous citant un texte littéraire. Il y a peu d'écrivains qui ont écrit sur la pédophilie – certains l'étaient comme André Gide, Henry de Montherlant ou le sont encore comme Gabriel Matzneff. Mais un l'a fait, Alberto Moravia, en 1952, dans son roman *Le conformiste* que j'ai lu en septembre dernier et qui m'a frappé par sa justesse. Ce roman raconte l'histoire d'un jeune homme sexuellement abusé par prêtre italien défroqué qui va épouser une victime d'inceste. Le propos principal du livre ne porte pas sur ces questions mais sur le conformisme petit bourgeois qui mène ses protagonistes au fascisme. Mais Moravia dit très bien ce que ressentent les victimes.

Je cite : « Mais ce qui l'épouvantait davantage, c'était le vif, confus, âpre sentiment de sujétion, d'impuissance, d'esclavage qui en lui s'ajoutait au dégoût. Comme si tant d'années venaient de

s'abolir, ou pire encore avaient passé en vain, qu'il fût encore le jeune garçon d'autrefois, que dans cette auto l'attendait Lino et qu'obéissant à son invitation il fût prêt à monter près de lui. Une fois de plus, il se sentait la proie du même chantage, seulement Lino n'en était plus l'auteur mais bien sa propre chair qui se souvenait et qui se troublait ». Je trouve ce texte particulièrement pertinent.

C'est la description des effets directs d'une relation pédophile, sachant que pour moi la pédophilie est le crime parfait. C'est le crime par lequel l'auteur a presque toutes les chances que sa victime ne parle jamais ou en tout cas jamais dans la période pendant laquelle la société considère que les faits ne pas prescrits. Alors là aussi j'ai une formule – j'aime bien les formules - : « les muets parlent aux sourds ». Le muet c'est moi ; les sourds c'est vous et la société. Ceux qui ne peuvent pas parler rencontrent ceux qui ne veulent pas entendre.

La victime ne peut pas parler de ces choses-là, du moins pendant longtemps, et la société ne veut pas entendre. Je pense que c'est lié au fait que l'indicible ne peut pas être dit et l'impensé ne peut pas être pensé. Le tabou de l'innocence de l'enfance – qui est présumée – et sa violation conduit aux trois usages du tabou selon Michel Foucault. Il faut d'abord affirmer que cela n'est pas permis, ensuite il faut empêcher que cela soit dit et puis ensuite – et on le voit dans l'Église catholique, il faut nier que ça existe.

Donc voilà les conséquences pour la victime, rapidement évoquées, mais aussi la victime dans son rapport avec la société, notamment parce – vous en êtes conscients – la pédophilie n'est pas qu'une relation bilatérale entre la victime et le pédophile, dans le cas d'espèce un prêtre. Elle implique tout l'environnement et notamment la famille, le père, la mère, les frères et sœurs, la tante, dans mon cas. Cela affecte l'ensemble de ce réseau de relations dans lequel s'est introduit le pédophile, et qu'il a manipulé pour assouvir ses pulsions perverses, avec l'intelligence du criminel. Cette situation rend les choses difficiles à dire pour la victime car la révélation des faits ne mettrait pas en cause seulement le pédocriminel, mais aussi la famille qui n'a pu protéger l'enfant.

Je voudrais vous parler maintenant de la répétition des crimes pédophiles dans le temps, et on passe à 1993. À l'été 1993, un de mes fils de 12 ans, donc exactement au même âge que je l'ai été, est sexuellement agressé par un jeune adulte à Paris. Vous savez que ce qui ne se transmet pas consciemment se transmet inconsciemment. Mon fils ne sait pas consciemment ce qui est m'est arrivé - mais il lui arrive exactement la même chose. Dans son cas, c'est une agression unique. Mais ceci entraîne également pour lui une très grave dépression qui va durer des années. Il nous a révélé les faits 6 mois après l'agression. Mais bien qu'on ait porté plainte auprès de la police qui n'a pas retrouvé l'agresseur, ceci aura des conséquences très dures pour lui, et pour moi qui vais aussi entrer en dépression puisque ce fait réactive mon traumatisme et aggrave mon sentiment de culpabilité. Et donc – mais je ne vous apprends rien professeur - la pédocriminalité est une affaire dans le temps, susceptible de se reproduire chez les descendants.

Concernant la question de l'intervention publique – à quel moment une victime s'exprime ? Vous voyez que quelqu'un comme moi qui ait été un fonctionnaire d'autorité dès 1977, qui a fait des études de droit, qui fréquentait tous les jours des procureurs, des avocats et des juges du siège, je ne m'exprimerai publiquement qu'en 1997, c'est-à-dire 30 ans après les faits et - je ne l'apprendrai qu'après - après le décès du prêtre et donc de la prescription non seulement juridique des faits mais même de la prescription absolue par la mort du coupable.

Je vais le faire en 1997 dans un article du *Monde* que je mets à votre disposition. Les années 90 étant, vous les savez, la période des premiers débats sur la pédophilie avec notamment la convention sur les droits de l'enfant en 1989. Une amie journaliste m'interroge parce qu'elle fait un sujet sur l'enregistrement des auditions des enfants ; elle considère que faire répéter périodiquement à un enfant ce qu'il a subi devant l'avocat, le juge, l'assistante sociale est traumatisant. Je l'ai constaté quand mon fils a été interrogé dans les couloirs de la préfecture de police. J'ai donné un témoignage dans lequel seuls nos prénoms sont cités. Et, ce qui est un peu surprenant, connaissant bien les journalistes, je pensais que cette longue interview - très pénible pour moi -, le *Monde* en retiendrait

une demi phrase, ce qui est habituel. Mon amie journaliste m'a dit que le chef de rubrique lisant ce témoignage avait estimé qu'il fallait qu'il soit publié intégralement.

Ce que j'en ai fait illustre le processus psychologique que j'ai essayé de vous décrire qui est que la relation n'est pas bilatérale entre un pédocriminel et un enfant ; il y a d'autres personnes concernées dans l'entourage de l'enfant. L'usage que j'ai fait article, c'est de l'envoyer à ma mère. C'est-à-dire que 30 ans après les faits, j'ai utilisé un journal national diffusé à l'époque à 450 000 exemplaires pour envoyer un exemplaire à ma mère par courrier pour lui écrire ce qui s'était passé. Je pense que vous mesurez, un des problèmes fondamentaux de la victime, c'est que la révélation ne concerne pas que le pédophile. Pour une famille, cette affaire-là va être une révélation tragique, c'est-à-dire « qu'avons-nous fait ? », « qu'avons-nous vu ? », « que n'avons-nous pas vu ? », les processus de culpabilité sont maximaux. Et dans le cas d'espèce, je me sentais coupable d'impliquer ma mère qui a permis à un pédophile de venir chercher son fils les jeudis pendant 9 mois, sans bien sûr savoir qu'il s'agissait d'un pédophile. Alors bien sûr la figure du prêtre, qu'est-ce que c'est ? Une personne supposée ne pas avoir de sexualité, donc théoriquement ne pas constituer une menace. À cela s'ajoute la sacralisation de la figure du prêtre, qui rassure les parents, surtout les parents catholiques.

La publication de cette lettre, a eu des conséquences. D'abord un psychiatre que je voyais à l'époque m'avait dit : « vous êtes un intellectuel ; vous pensez qu'écrire va vous guérir, ce qui ne sera pas le cas. Et écrire dans un journal pour s'adresser à votre mère est un processus très indirect, un jour il faudra pouvoir lui en parler ». Un membre de ma famille va me reprocher de persécuter une vieille dame avec ces horribles choses du passé. Ensuite autre processus psychologique dont vous verrez la trace dans mon témoignage écrit : j'ai eu envie que ma mère et moi en parlions. J'ai tellement désiré que ma mère et moi en ayons parlé. Vous verrez dans mon témoignage écrit, je dis que j'ai envoyé cet article à ma mère que je voyais périodiquement, pas très souvent car nous ne vivons pas dans la même région, nous avons parlé et tout cela s'est bien passé. En réalité cette conversation n'a pas eu lieu à cette époque, en 1997. En fait, j'ai retrouvé dans mes archives une lettre de ma mère où elle écrit que ce que je lui apprends est « navrant ». Nous n'en parlerons que des années plus tard, en 2014, 17 ans plus tard ! Tous ces processus, psychologiquement très lourds, sont très lents.

Et puis le dernier élément qui est pour moi le signe du déni de la société. Plusieurs de mes amis qui lisaient le *Monde* m'ont dit quelques années plus tard, que bien évidemment ils m'avaient reconnu en lisant l'article mais ils ne m'en ont jamais parlé, parce qu'ils ne pouvaient pas, que c'était trop compliqué... J'écris un article dans le *Monde* qui peut être utile à ceux qui s'intéressent à la pédophilie mais pour ma part, ce sujet ne fait pas avancer quoi que ce soit. Comme le dit Oscar Wilde, « les tragédies d'autrui ont toujours quelque chose de mesquin ».

En 2010 se révèle la pédophilie de masse des Églises catholiques irlandaise, américaine, allemande... et le sujet remonte à la surface. En écoutant mon sens du devoir et compte tenu de mon statut social – je me suis dit « si je me tais, qui va parler ? ». J'ai eu un seul avantage, c'est que personne n'a remis en cause mon témoignage ! Au moins je suis une victime à qui on n'a pas dit « tu affabules, tu es un ennemi de l'Église catholique »... ! J'ai écrit dans le *Monde*, à la troisième page, mon témoignage et celui d'une autre victime a été publié. J'ai donné un témoignage à *Réforme*, qui est l'hebdomadaire protestant. J'ai été interviewé et filmé pour KTO et cet enregistrement a servi de support à un débat avec Me Morice et l'évêque qui s'occupait du sujet à l'époque. J'ai rencontré Stéphane Joulain, que vous avez auditionné. J'ai rencontré de nombreux parlementaires de droite et de gauche ; j'ai rencontré l'avocat qui conseillait la victime d'un évêque et j'ai été contacté par des victimes.

À l'époque je défendais l'idée qu'il fallait une commission d'enquête parlementaire, qu'il fallait prolonger le délai de prescription qui était plus favorable aux criminels sexuels que pour les délinquants en col blanc commettant un abus de biens sociaux – c'est ce qui a été fait récemment par la loi présentée par Mme Schiappa.

Je défendais l'idée d'un recensement des cas, y compris prescrits, pour que la société sache ce qui s'est passé et que nous soyons reconnus et puis peut-être que des faits prescrits – comme dans l'affaire

Preynat - pouvaient révéler des crimes non prescrits puisque les criminels sont des criminels d'habitude ; on n'est pas pédocriminels une seule fois.

Comme j'ai été 40 ans membre d'un parti, directeur de cabinet d'un ministre, directeur d'administration centrale, j'ai vu des parlementaires dont certains pour lesquels j'avais travaillé. Ce que j'ai constaté, c'est que tout le monde en France parle de la laïcité comme un fait acquis, moi je parle de la République clérico-laïque ou laïco-catholique. Je suis de ceux qui pensent que la République se séparant de l'Église catholique il y a un siècle a noué avec elle, en réalité, une alliance. Et ce que j'ai constaté, c'est le refus des parlementaires, et, à ma grande tristesse des parlementaires de mon parti, de se saisir du sujet. La réponse qu'ils m'ont tous faite, c'est – c'est vrai qu'ils étaient pour la plupart dans l'opposition – « ça va passer comme une agression d'un parti laïc contre l'Église catholique, donc ce n'est pas possible, ce n'est pas opportun, c'est politiquement très délicat... ». Et à ma grande surprise, le parlementaire qui m'a le mieux écouté, avec le plus d'empathie et qui se posait vraiment des questions, c'est un député de la majorité de l'époque, catholique pratiquant, tout en me disant « poser ces questions, c'est vouloir soulever des montagnes ». « Le sujet de la pédophilie c'est très complexe et ça se heurte à des tas de résistances » et notamment à ce fameux déni c'est-à-dire : « c'est trop horrible, n'en parlons pas ! » ; d'ailleurs tout le monde a peur car on se dit : « j'aurais pu être victime, mes enfants pourraient être victimes... ». Donc ça existe, donc c'est affreux, donc on n'agit pas.

Par contre, par l'intermédiaire d'un ami, qui avait des relations avec la CEF, j'ai rencontré un évêque pour témoigner à la Conférence des évêques de France. C'est ce qui a entraîné cette lettre de Philippe Barbarin – qui m'a énormément surpris mais que je trouve significative. Le terme qu'utilise Philippe Barbarin en 2010 pour qualifier ce que j'ai subi est le terme d'« injustice ». J'ai subi « une injustice ». J'ai eu beau chercher dans les dictionnaires, je vois assez bien à quoi correspond l'injustice mais je ne vois pas bien en quoi elle s'applique à un crime ou délit sexuel. Et, quand on lit cette lettre qui a sans doute été relue par l'avocat du diocèse, on voit que c'est une lettre qui est dans le registre de la compassion – surtout que mon témoignage indique que je ne combats pas l'Église catholique, je suis chrétien – et donc c'est une lettre de compassion qui surtout ne parle pas des faits, ni ne les qualifie pas ni ne les reconnaît. Enfin c'est une lettre très habile qui vise à dire qu'il s'est peut-être passé des choses regrettables... Tout en sachant que les faits sont prescrits « grâce à Dieu »... Ce genre de lettre, c'est ce qu'il faut conseiller à l'Église catholique de cesser d'écrire. La fausse compassion, il n'y a rien de pire !

À l'occasion de cet entretien, l'évêque qui m'a reçu, un homme tout à fait remarquable –, m'a posé une question qui m'a surpris lors du deuxième entretien : « est-ce que vous souhaitez des informations sur le prêtre en question ? ». Question que je ne lui avais pas posée. Alors il m'a fourni des éléments qui semblent confirmer ce dont on parle. Le prêtre en question - dont je ne citerai pas le nom car les faits sont prescrits et qu'il est mort - a bien été en fonctions dans un lycée professionnel catholique de 1960 à 1971, puis affecté en paroisse, donc les dates coïncident. Et surtout - et c'est l'évêque qui me l'a fait remarquer -, ce prêtre a été mis à la retraite d'office à 57 ans en 1986, ce qui est un signe très probable d'une mise à l'écart pour une cause qui pourrait être la pédophilie. Manifestement alors que les prêtres sont en fonction jusqu'à un âge avancé – l'Église catholique manque de prêtres – ce prêtre a été brutalement mis à la retraite très jeune, écarté de l'enseignement et du service paroissial.

Cela me semble important car les forces de refoulement sont tellement fortes que vous oubliez le visage, vous oubliez la voix, vous oubliez le nom, vous oubliez le prénom. En fait, je n'ai retrouvé ce nom et ce prénom que très indirectement parce qu'un de mes frères était élève dans le lycée professionnel où le prêtre était professeur et aumônier. Très probablement c'est un des liens, c'est-à-dire qu'il connaissait non seulement ma tante mais un de mes frères. Mais, voyez pour être parfaitement honnête, pendant des années je me suis demandé si ce nom, qui est un nom propre et un nom commun, que j'ai oublié et retrouvé pendant ma psychothérapie, était celui du prêtre. Et je pense que c'est une des raisons pour lesquelles je n'ai pas pu ou pas souhaité faire une procédure judiciaire.

## Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église CIASE

Vous vous posez des questions car quand cette agression vous arrive très jeune, il vous reste très peu de choses de ce qui s'est passé et de ce fait là, vous en conservez – et pour cela que je dis que la pédophilie est un crime parfait ou presque parfait -, vous en conservez un doute ; non pas un doute des faits parce que cela mon corps et mon esprit s'en souviennent très bien mais cette personne devient fantasmagorique ; vous souhaitez ne plus la voir, l'oublier.

D'où effectivement ma demande faite à Jean-Marc Sauvé de connaître le dossier de ce prêtre dont j'ai donné le nom à la Conférence des évêques en 2010. Y a-t-il eu d'autres victimes ? Qu'est-ce que l'Église savait et qu'a-t-elle fait ? Je suis dans l'attente de ces renseignements.

En 2010, cette intervention publique crée chez moi une grave crise psychique et je fais enfin ce que j'aurais probablement dû faire depuis très longtemps, c'est-à-dire une psychothérapie analytique qui dure depuis 10 ans et qui m'a permis de mieux comprendre cette affaire et les rôles de mon mère, de ma mère, du prêtre, de ma tante dans cette affaire et les comportements induits. Cela ne résout pas la souffrance mais cela contextualise. Vous comprenez un peu mieux pourquoi cela a eu lieu, comment cela a eu lieu, quelles conséquences cela a eu pour vous, les faux aspects de votre personnalité, induits par le traumatisme. Vous arrivez finalement à faire le tri en constatant : « tel comportement, c'est un comportement induit par cela, mais ce n'est pas ma vraie personnalité »

J'achèverai cette audition sur l'Église et quelques recommandations. Prudemment, car je ne suis plus membre de cette Église et son destin m'indiffère ; je pense d'ailleurs que l'Église catholique française est en voie d'effondrement. Je considère – et j'utilise une référence du domaine de la santé où j'ai travaillé, que l'Église catholique est la boîte de pétri de la pédophilie.

Pour plusieurs raisons qui ont été évoquées longuement par des personnes que vous avez auditionnées, par des victimes : d'abord il y a la question du sacré : la sainte Église qui, selon Joseph Ratzinger est indestructible, donc l'institution prime l'homme, donc tous les comportements des prêtres, des évêques, des archevêques, des cardinaux, du pape, c'est « il faut sauver l'institution quoi qu'il arrive, peu importe la situation des hommes ».

Deuxième chose, c'est bien sûr la sacralisation du prêtre, donc une situation de pouvoir – et vous savez que toute situation de pouvoir entraîne l'abus de pouvoir. Je trouve que les engagements qu'ils prennent sont catastrophiques. Le premier, c'est la chasteté, c'est-à-dire la répression des pulsions. L'être humain étant ce qu'il est, il ne suffit pas de le dire ou de le jurer pour le respecter et plus on le réprime la sexualité, plus on favorise des comportements déviants. Comme l'a écrit le docteur et professeur Marie-Jo Thiel, théologienne, dans un article du journal *Le Monde* du 26 juin 2019 « les prêtres n'étaient pas censés avoir des pulsions », mais ils en avaient.

La pauvreté qui entraîne la dépendance. Je vous le dis car une de mes tantes était religieuse, et je connais très bien les effets de ce genre de vœux.

Et puis l'obéissance qui est un autre facteur de dépendance.

Ensuite il y a le célibat qui entraîne la solitude. Et puis, cette caractéristique de l'Église catholique de faire de tout une série de comportements des péchés ou, dans son jargon, des conduites intrinsèquement désordonnées. Sont mis ensemble et sur le même plan la masturbation, l'avortement, la contraception, l'adultère, l'homosexualité... des actes autorisés par la loi mais condamnés par l'Église. Et puis vous avez une catégorie indistincte qui est la pédophilie qui, elle, est condamnée par la loi mais qui a été tolérée de facto pendant des siècles par l'Église. Donc la notion de péché que je connais et reconnais comme chrétien me semble ne permettre pas de discerner la spécificité des crimes sexuels. L'ancien prêtre Preynat est persuadé d'avoir commis un péché, pas des crimes susceptibles d'une sanction pénale à laquelle il souhaite échapper.

Il y a la question de la confusion des rôles : effectivement je pense qu'il faudrait que l'Église se convainque que les enfants doivent cesser d'appeler « père » quelqu'un d'autre que leur père. Surtout que, à l'époque dont je parle, c'était un père particulier qui s'habillait avec une robe et qui était supposé asexué.

Il faut aussi que l'Église cesse d'utiliser les catégories du pardon et de la damnation. Il faut que l'Église arrête de mettre en avant le devoir de pardon de la victime. Cela renverse l'ordre des choses. Ce devoir de pardon est très problématique, bien que, pour ma part, 40 ans après, quand j'ai retrouvé où j'ai rencontré le prêtre, j'ai écrit dans le document paroissial que je lui pardonnais, en tant que Chrétien. Cette question du pardon mise en avant par l'église catholique est étrange car dans l'*Évangile* selon Matthieu, chapitre 18, verset 6 – les protestants aiment beaucoup lire la *Bible* – « si quelqu'un scandalisait un de ces petits qui croient en moi, il vaudrait mieux pour lui qu'on suspende à son cou une meule de moulin, et qu'on le jette au fond de la mer ». Vous voyez que le Christ, lui, a une vision un peu différente du pardon, ce pardon qui se lie à la damnation du prêtre.

Je vais vous raconter une anecdote qui est significative. Dans mon parcours, je fais l'Institut des hautes études de la défense nationale, cet institut qui vise à ouvrir les futures élites de l'armée à la société civile et à intéresser les acteurs de la société civile aux enjeux de défense. L'institut regroupe dans une promotion annuelle des avocats, des journalistes, des médecins, des chefs d'entreprise, des parlementaires, des hauts fonctionnaires... Et dans ma promotion, il y avait un prêtre qui avait des responsabilités assez importantes puisqu'il était responsable d'un séminaire assez traditionnaliste. Et sur 100 personnes, militaires et civils, nous étions deux protestants. Je l'intéressais car quelqu'un lui avait dit « c'est un ancien catholique devenu protestant ». Il souhaitait que je participe à sa messe quotidienne. Je lui avais dit que ce n'était pas possible car la lettre de Joseph Ratzinger *Dominus Iesus* n'avait pas prévu que les prêtres catholiques me donnent la communion. Mais comme la hiérarchie catholique est très intelligente, il m'explique que j'ai été baptisé dans la religion catholique, et que les religions chrétiennes reconnaissent le baptême, à mes yeux j'étais protestant mais pour lui j'étais catholique et donc il pouvait me donner la communion, ce qu'il a fait. Mais un jour, il me pose la question : « Toi qui es chrétien, pratiquant, qui lit la *Bible*, qui fait souvent référence à la religion... comment as-tu pu quitter la sainte Église catholique, apostolique et romaine pour rejoindre l'église protestante ? ». Je lui explique les raisons. Il me propose immédiatement qu'on prie tous les deux pour le salut du prêtre pédophile. Parce que ce qui lui semble une horreur absolue, c'est la damnation du prêtre. Un prêtre qui a abusé sexuellement va être damné. Moi je suis une victime. Et donc si la victime prie pour l'âme de ce prêtre, peut-être qu'il sera sauvé. Alors que je parle d'un homme intelligent, cultivé... vous voyez bien la différence radicale des approches du sujet parce qu'on ne parle pas du tout de la même chose ! Lui est dans catégorie du péché : il y a eu un péché, il doit être pardonné, *ego te absolvo*...

Ensuite il y a la question récente du geste financier. Je suis comme vous très admiratif de la novlangue que développe l'Église catholique qui a du mal à utiliser les mots pour ce qu'ils sont. Vous savez pourtant qu'Albert Camus dit que mal nommer les choses, c'est ajouter de la misère au monde. Je connais effectivement des langages qui disent qu'une *aktion* est un massacre, ou qu'un *Stück* est un Homme dans un camp de concentration. Donc je remarque que l'Église n'ose pas parler d'indemnisation ou de réparation mais de « geste financier ». Moi, personnellement, cette indemnisation ne changera rien à ce qui s'est passé. Je ne veux surtout pas de deuxième lettre de Philippe Barbarin, mais je crois qu'il n'exerce plus.

Et comme je m'attends à ce qui va se passer, je voudrais juste vous donner un élément d'information. Ma psychothérapie m'a coûté 40 000 euros en 10 ans, 30 000 euros payés par mes soins et 10 000 euros pour la sécurité sociale et les mutuelles. Je préfère prévenir car je pense que l'Église catholique va faire un « geste financier » totalement symbolique en avril prochain, qui va plutôt aggraver les choses.

Pour ma part, puisque vous êtes mandatés pour auditionner les personnes compétentes et les victimes et que vous devez rendre votre rapport d'ici un an, après 70 ans d'abus sexuels dans l'Église, je pense qu'il aurait mieux valu qu'elle attende avant de prendre une initiative sur ce sujet financier. Je pense que l'Église est en situation de panique vis-à-vis de ce qui se passe et de ce qui va arriver. Et qu'elle essaie d'allumer un contre-feu.



## Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église CIASE

Et comme je suis, comme me l'avait dit un psychiatre, un intellectuel, je finirai en vous faisant cadeau d'une phrase de mon écrivain préféré, Marcel Proust, et qui écrit dans *À la recherche du temps perdu* : « Je m'étais au premier instant demandé avec colère, quel était l'étranger qui venait me faire du mal. Cet étranger, c'était moi-même, c'était l'enfant que j'étais alors ». Les grands écrivains repèrent bien les processus psychologiques à l'œuvre.

Excusez-moi d'avoir été long mais vous prenez un risque : vous voulez faire parler des gens qui se sont tus des dizaines d'années ; effectivement les faire parler, c'est leur tendre une perche dont ils peuvent éventuellement user.

**ThB.** Merci beaucoup. On sait à quel point c'est difficile, même avec les années qui passent. Merci de nous avoir éclairés ainsi.

**ChD.** Lors des deux entretiens que j'ai eus avec Jean-Marc Sauvé, je lui ai dit : « Je pense que vous aurez moins de saisines spontanées que ce à quoi vous vous attendez si vous transposez les statistiques australiennes, allemandes, etc. Il faudra très probablement que la commission soit très proactive, que ses membres s'expriment, publie des appels à témoignages, et utilise les témoignages des victimes pour entraîner d'autres témoignages parce que, effectivement, c'est extrêmement douloureux. Et vous le voyez pour moi, bien que les faits soient prescrits, que le prêtre soit mort, la douleur est très vivante. Et puis parce que je pense que la diffusion des témoignages des victimes est importante. Je vais prendre un exemple.

C'est en parlant de cette audition qu'un de mes amis m'a dit avoir été sexuellement abusé. Je l'ai incité à remplir le questionnaire et il va être auditionné. Je crois que M. Sauvé a parlé à la Conférence des évêques de France de 1500 témoignages ; je suis admiratif des 1499 victimes qui vous ont saisi, et des milliers qui vont vous saisir bientôt. Et je pense que ce n'est qu'une petite partie de l'iceberg. Donc je trouve que le travail que vous avez fait est remarquable, et celui que vous ferez encore aussi. Mais, vous vous en doutez, c'est très difficile que les victimes témoignent, qu'elles remplissent un questionnaire, avec des questions auxquelles on ne répond pas facilement notamment sur les détails physiques de l'agression sexuelle!

**Stéphane de Navacelle.** Merci beaucoup de votre témoignage. J'ai une ou deux questions. Vous avez mentionné un document de trois pages mais aussi des originaux. Avec votre autorisation, je peux demander qu'on en fasse copie et qu'on vous les rende tout de suite sans avoir à attendre à la fin de notre entretien.

**ChD.** Je n'ai pas de problème – mais on en reparlera - ces documents sont publics.

**StdeN.** C'est un autre sujet ?

**ChD.** Je peux donner à la commission mon témoignage de 2010 à la Conférence des évêques de France, ainsi que la lettre de Philippe Barbarin.

Il en est de même des articles du *Monde* des 27 mars 1997 et 15 avril 2010, et de l'article de *Réforme*.

**StdeN.** Comme vous l'avez vu dans la lettre de mission, il y a trois parties dans nos travaux : essayer de déterminer les faits, la façon dont l'Église a traité ces faits, et émettre des recommandations. Et les éléments auxquels vous avez fait référence durant notre entretien, nous aiderons probablement dans ce sens.

**ChD.** Je vais aussi vous donner un autre document ; comme j'étais aux États-Unis en septembre, j'ai lu un article extrêmement intéressant dans le *New York Times* : « voler l'innocence devient viral ». C'est un article très intéressant sur le visionnage des actes pédocriminels par internet. Cela m'a semblé intéressant pour illustrer le mélange d'attraction/répulsion de la société par rapport à ces actes.

À la fois de répulsion : ces faits n'ont pas été commis, ce n'est pas possible, ça n'a pas eu lieu en France, ça s'est arrêté à la frontière comme le nuage de Tchernobyl, il n'y a pas plus de prêtres pédophiles que d'enseignants ou de gestionnaires de clubs sportifs, il y a la même prévalence que dans la population...

enfin tout ce que vous ont dit messieurs Ponthier, Ribadeau-Dumas et Defoix. Toutes ces affirmations gratuites... Mais vous avez l'attraction pour ces crimes – manifestement aux États-Unis le visionnage de photos pédocriminelles est devenu très important. Donc c'est significatif des réactions.

*Les documents sont remis, reproduits et restitués.*

**ThB.** Ce que vous disiez sur le fait que nous n'aurons accès qu'à une petite partie des personnes concernées, c'est quelque chose dont on a bien conscience. Ce qui me préoccupe un peu à titre personnel, c'est que la plupart des témoignages que nous avons sont pour des faits anciens. Des personnes qui, comme vous, ont été victimes d'agressions il y a 40 ans ou plus. Si ça continue comme ça, mon inquiétude est que d'aucuns puissent en conclure que le problème est réglé. Donc c'est une question qu'on se pose : comment pouvoir recueillir des témoignages concernant des événements plus récents ? C'est vraiment une difficulté. On sait qu'il faut très longtemps pour parler, et il y a plein de raisons !

**ChD.** Vous avez remarqué qu'une des victimes que vous avez auditionnée vous dit « je me suis remémoré ces éléments à la mort de mes parents » ; c'est extrêmement significatif. Pour les raisons que j'évoquais ; les parents qui ont assisté impuissants à quelque chose qu'ils ne connaissaient pas se sentent néanmoins mis en cause. L'enfant veut protéger ses parents. Tous ces éléments contribuent à la révélation tardive des faits... J'espère que votre commission illustrera que « crime ancien, souffrance actuelle ». C'est-à-dire que si c'était « crime ancien, souffrance ancienne », mais ce n'est pas le cas. Il m'est arrivé quelque chose en 1967-68, si c'était équivalent à une chute de bicyclette, je m'en souviendrais et je passerais à autre chose. J'espère vous montrer – mais vous êtes spécialiste de la traumatologie – que le traumatisme, est permanent, il peut s'atténuer par le temps ou par la compréhension des faits, mais il ne disparaîtra jamais. Donc je récusé tout ce dont on parle à longueur de journées à la télévision : « faire son deuil ». Il y a eu un problème, et puis on « fait son deuil », et ça a disparu, c'est merveilleux, et on passe à autre chose. Sauf que cela n'existe pas !

Ces vieux enfants – j'ai bien remarqué cela dans le procès de Philippe Barbarin où les avocats de la défense disaient « c'est invraisemblable tous ces vieux enfants qui viennent parler, 30 ans, 40 ans, 50 ans après, des faits qu'ils n'ont jamais dénoncés à leurs parents ! ». Maintenant je pense que lorsque M. Preynat va passer en jugement au début de l'année prochaine, nos concitoyens vont savoir qu'un pédophile, ça a une carrière qui peut durer 10 ans, 20 ans comme Preynat ou 30 ans. Et donc, c'est d'autant plus important de savoir que la carrière d'un prédateur sexuel – et c'est le cas Preynat – mêle faits prescrits et faits non prescrits.

Il y a une autre chose que j'ai suggérée au président Sauvé – qui m'a un peu étonné dans votre démarche – c'est que vous faites un appel à témoins. Vous demandez à des victimes de venir vous parler. C'est une approche, l'approche par la victime. Mais prenons l'approche par les criminels. Il y a une institution qui a le fichier quasiment exhaustif des criminels ; ça s'appelle la conférence des évêques de France. Demandez à la Conférence des évêques de France la liste exhaustive de tous les prêtres et religieux pédophiles, dont ils ont eu connaissance – qu'ils aient ou non dénoncé les faits – et vous aurez l'approche par les criminels, qui sont moins nombreux que les victimes. Je voudrais lire le dossier du diocèse de Lyon sur le prêtre qui a abusé de moi. Est-ce qu'il y a eu d'autres victimes connues ? Les faits qui ont amené à l'écarter en 1986 semblent indiquer que l'Église savait ce qu'il pratiquait dans son lycée professionnel et autour. Et je crains qu'on vous oppose la fausse décentralisation de l'Église catholique. L'Église catholique est un endroit merveilleux : quand vous vous adressez à sa tête, elle vous explique qu'il n'y a pas de tête. Le pape est au Vatican, et il y a l'Église de France, et il y a 120 ou 130 évêques totalement indépendants. Et tout ça c'est les diocèses. Quand vous vous adressez à la base on vous envoie au Vatican.

Je pense que les évêques de France doivent collaborer à votre mission. Mais mon message c'est que vous cherchez avec les victimes des aiguilles dans une botte de foin mais il y a le fermier qui a créé la botte de foin.

Parmi les pare-feux, l'Église affirme déjà que des témoignages comme le mien ont une valeur historique. D'ailleurs André Vingt-Trois disait que tous ces témoignages : c'est des vieilles histoires qu'on

nous ressort périodiquement pour mieux nuire à l'Église catholique. Mais je pense qu'ils craignent des situations où se mêlerait crime prescrit et crime non prescrit. Parce que Philippe Barbarin a vraiment cru que les faits concernant Preynat étaient prescrits. C'est ce qui l'a amené à penser qu'il ne se passerait rien. Manque de chance pour eux, il y avait des victimes pour lesquelles les faits n'étaient pas prescrits. D'où ces deux procès dont nous connaissons l'épilogue en janvier prochain.

Comme les poursuites que deux victimes ont exercées à l'encontre d'un évêque – il vous suffira d'aller sur internet pour savoir de qui je parle. Là aussi, je trouve jusqu'à maintenant très intéressant qu'on parle des victimes de prêtres ou de religieux sur une procédure lancée par la conférence des évêques de France mais il y a eu et il y a des évêques pédophiles et il y a même eu dans le passé un évêque pédophile porte-parole de la Conférence des évêques de France ! C'est aux deux victimes qui ont mené les procédures pénales et civiles contre cet évêque émérite de venir vous voir, ce n'est pas à moi de le faire à leur place. Il ne s'agit pas que de prêtres et de religieux...il y a la hiérarchie!

**StdeN.** Le sujet que vous soulevez, celui de l'accès aux documents et de la demande que vous avez formulée, est-ce que l'existence de cette demande va être reflétée dans les documents dont vous parlez ? Et si ce n'est pas le cas, cette demande, vous l'avez formulée par écrit ? Vous l'avez envoyée directement à Philippe Barbarin ?

Dans le prisme de nos travaux, on a bien la réaction de l'Église. Nous sommes tenus par la lettre signée par la CEF et la CORREF et pas par les mandants. Je me situe comme auxiliaire de justice et j'ai un devoir qui ressort du document lui-même.

**ChD.** Je reprends mon propos du début : j'ai confiance dans l'indépendance de votre commission. Dans votre acronyme, ce qui est important, c'est le « i ». J'ai confiance dans le président et dans vous-même pour respecter cette indépendance. Je l'ai dit, j'ai confiance dans votre probité, votre compétence. Je n'ai pas de problème avec la commission.

Maintenant c'est normal que quelqu'un comme moi, qui n'est plus membre de l'Église catholique et qui ait subi une agression sexuelle, de vous dire que la conférence des évêques de France saisissant une instance dont elle demande la création, c'est une situation ambiguë. Je ne suis pas là pour critiquer la commission, au contraire ; vous allez faire un travail extrêmement important. Je persiste à penser que nos parlementaires devraient se préoccuper de cette question par une commission d'enquête dotée de pouvoirs et pas seulement une mission d'information comme l'a fait le Sénat. Mais je pense que c'est important que vous soyez là ; vous avez remarqué que je ne suis pas le seul à vous le dire.

Maintenant sur la demande au diocèse. Il faut que vous compreniez, je reprends mon explication. Quand j'écris ces trois pages en 2010, parce que je rencontre un évêque désormais à la retraite, homme très honorable –, qui n'était pas chargé par l'Église de traiter du sujet de la pédophilie particulièrement mais qui s'y intéressait car il avait connu le père Bisset qui a été condamné à 18 ans de réclusion criminelle, ce qui a entraîné la première condamnation d'un évêque pour non-dénonciation de crime, M. Picant. Il avait été très frappé de découvrir que, un prêtre de son diocèse, charismatique, était pédophile. Cela renvoie à ce qui devrait dans l'Église, le charisme est un signe et qui est souvent interprété à l'envers en se disant, c'est merveilleux, cet homme-là, il a de l'aura, auprès des enfants, auprès des familles, etc. Au contraire, le charisme, il faut s'interroger sur ses origines. Mon témoignage je l'ai fait avant de le rencontrer, avec les informations que j'avais.

Il va me donner des informations *a posteriori*. Il va prendre l'initiative d'envoyer ma lettre à Philippe Barbarin, ce qui entraînera cette réponse.

Maintenant, le fait de demander à l'Église des informations sur ce prêtre renvoie à ce que je vous ai dit. J'ai demandé ces informations à Jean-Marc Sauvé et je le réitère devant vous mais mon envie de reprendre contact avec le diocèse de Lyon est nulle. Je pense que beaucoup de victimes vous l'indiqueront : notre envie de reprendre contact avec l'Église et *a fortiori* avec le diocèse où les faits se sont passés est très faible, c'est comme retourner sur les lieux du crime. Et puis, quand j'ai reçu la lettre de Philippe Barbarin, j'en ai déduit que ce n'était pas la peine de s'adresser à l'église. Pour l'instant, je

## Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église CIASE

formule cette requête auprès de votre commission et j'ai lu dans effectivement la lettre de mission que vous êtes en situation de solliciter les archives des diocèses. Donc si vous sollicitez les archives du diocèse de Lyon, peut-être que vous aurez la réponse et que vous me la communiquerez. Si vous ne l'avez pas et que vous pensez qu'il faut faire une démarche auprès de l'administrateur apostolique du diocèse de Lyon, je veux bien le faire.

**ThB.** Il existe des sites internet qui mettent confidentiellement en relation des personnes qui se déclarent victimes d'un même agresseur sexuel.

**ChD.** Je peux vous dire quelque chose qui est issu de mon expérience. Lorsque je suis intervenu publiquement - avec mon nom dans la presse en 2010, j'ai reçu des témoignages, j'ai été contacté par des parents d'un enfant abusé qui étaient militants de Golias et ceci m'a placé dans une situation douloureuse. Contrairement à ce que vous pensez, la douleur nous isole et le rapprochement des victimes ne nous fait pas spontanément du bien. À cette époque des journalistes m'ont dit « tu devrais créer une association ou rejoindre une association, prendre la tête avec d'autres d'un combat... », ce dont je ne me suis absolument pas senti en capacité de faire. Comme je vous l'ai dit, en réalité les éléments de 2010 m'ont plutôt montré qu'il fallait que je me soigne moi-même, plutôt que de tenter de soigner la société. Je suis donc allé voir un de vos collègues psychiatre-psychanalyste, que je continue à voir hebdomadairement depuis bientôt 10 ans.

Effectivement mes témoignages ont plutôt accru ma douleur et m'ont plutôt mis en situation de ne pas prendre des contacts. Je vais vous citer un exemple pour vous montrer que je ne suis pas anticatholique en citant un cas défavorable pour l'église protestante. J'ai eu, à cette époque-là, un témoignage d'un pasteur calviniste -je suis calviniste, à l'époque conseiller presbytéral de ma paroisse – et ce pasteur m'écrit « j'ai été sexuellement abusé au même âge que vous par un pasteur luthérien ». Eh bien, je n'ai jamais pris contact avec ce pasteur et quelque temps après j'ai détruit cette lettre. L'union des victimes devrait faire la force mais j'ai vécu mes témoignages publics comme une espèce de calvaire personnel. La révélation d'autres faits c'est quelque chose qui réveille votre douleur. Donc c'est difficile mais j'irai m'inscrire sur ce site.

C'est un évêque qui me donne des informations sur ce prêtre en 2010 ; que l'Église poursuive cette démarche en me donnant plus d'informations. L'Église n'a jamais reconnu clairement les faits ; Philippe Barbarin écrit une lettre de compassion, donc il ne remet pas en cause mon témoignage, mais l'Église n'a jamais écrit qu'elle reconnaissait que j'avais été abusé sexuellement par un prêtre catholique du diocèse de septembre 1967 à juin 1968 inclus. J'ai fait des démarches mais je n'ai jamais eu de démarche de leur part, en dehors de cette lettre qui qualifie un crime d'injustice.

**ThB.** Comme a dû vous le dire M. Sauvé, notre démarche ne s'adresse pas uniquement aux victimes, il y a d'autres démarches qui sont faites, notamment concernant les archives au niveau central et dans chaque diocèse avec des réponses qui commencent à revenir. C'est une autre équipe qui s'occupe de cet aspect-là.

**StdeN.** Nous avons rencontré des archivistes diocésains et les archivistes nationaux qui sont à pied d'œuvre. Evidemment nous devons agir en vérifiant car nous ne serions pas indépendants si nous nous contentions de nous appuyer sur les documents qui nous seraient remis. On a des retours de questionnaires et on va essayer d'intégrer ces éléments autant que possible pour essayer aussi de mesurer d'une certaine manière si les données se recourent. Il y a l'aspect pour les victimes mais aussi ce que l'Église savait, c'est la deuxième branche de notre mission.

**ChD.** Ce que j'ai constaté dans plusieurs témoignages de victimes, notamment dans le témoignage d'une victime concernant un évêque, la réponse qui lui a été faite verbalement, c'est que l'Église savait. Vous remarquerez que, dans mon cas, l'évêque ayant fait remonter fiche de ce prêtre, pour m'en communiquer la teneur, indique « tout démontre que ce prêtre a eu un incident de carrière et cet incident de carrière pourrait probablement être corrélé à ce que vous dites ». Et donc ça donne ce sentiment un peu terrible que les victimes se taisent pendant des dizaines d'années et quand elles parlent, on découvre qu'il y a très peu d'histoires où il semble que la hiérarchie catholique découvre ce qui s'est

passé. Je pense que 95% des faits ce que vous allez révéler, vous n'allez rien apprendre à l'Église. Probablement vous allez mettre en exergue un certain nombre de cas – pour parler trivialement – de cas absolument passés sous les radars – donc il y a peut-être des victimes qui mettront en exergue un pédocriminel que personne n'a jamais repéré, y compris sa hiérarchie. Mais des éléments que m'ont communiqués un certain nombre de victimes et ce qui m'a concerné, il semble que le parcours pédophile de beaucoup de prêtres ou de religieux, était connu. D'ailleurs, les pratiques montrent, notamment ce déplacement des prêtres concernés, que l'Église savait puisqu'elle prenait des mesures, certes inadéquates, mais elle prenait des mesures.

**StdeN.** Dans le même sens, sur le besoin de recouper l'information et sur le fait de demander aux victimes de porter le poids de la révélation, je mets ça en parallèle avec l'expression de « république clérico-laïque » que vous avez employée tout à l'heure. Ce qui ressort de nos entretiens avec des victimes et avec d'autres intervenants, c'est qu'on a des familles qui se sont tues, qui ont saisi les évêques ou qui ont saisi les autorités de poursuite françaises aussi ! Il y a là aussi un grand nombre d'éléments et on espère avoir des éléments archivistiques aussi.

Vous avez parlé des muets et des sourds...

**ChD.** « Les muets parlent aux sourds ».

**StdeN.** Oui pardon, j'ai mal repris votre propos. Les sourds, c'est évidemment toute l'Église, j'allais dire *first and foremost* comme on dit aux États-Unis, mais les autres doivent aussi contribuer à cette vérité à laquelle nous essayons d'arriver.

**ChD.** J'ai commencé par aller voir des parlementaires du parti auquel j'adhérais depuis 1978. Ce sont des parlementaires, certains anciens ministres, qui me connaissaient tous personnellement. Personne ne m'a dit : « on ne croit pas ce que tu nous racontes ». Mais on voit bien tous les éléments qui font que ce sujet de la pédophilie, du moins en 2010, n'est pas traité. Tout d'abord, cela met l'interlocuteur extraordinairement mal à l'aise ; on parle de sexe, ensuite on parle d'abus, de choses interdites, de tabou. Cela le renvoie à sa sexualité, à sa situation... Et ils m'ont dit : « tu viens nous raconter des histoires qui datent de quelques dizaines d'années, qui sont bien malheureuses, mais si nous prenons des initiatives, cela apparaîtra comme un conflit d'institutions », c'est-à-dire qu'on oublie les individus et on considère qu'il y a l'institution Parlement et l'institution Église catholique et un risque de conflit.

Quand je parle de cette république française laïco-catholique, je ne suis pas le seul. Si vous regardez l'histoire, il y a beaucoup d'éléments de fascination réciproque. Il y a la fascination de François Mitterrand pour Jean-Marie Lustiger, la fascination de Bertrand Delanoë pour Jean-Paul II. Vous connaissez Bertrand Delanoë, sa vie, ses actions, et la première chose qu'il fait, c'est nommer le parvis de Notre Dame, esplanade Jean-Paul II. J'ai souvent remarqué que des personnes qui sont athées et éloignées de l'Église catholique, en situation institutionnelle, sont fascinées par une institution qui existe depuis 2000 ans et qui est gérée par des gens de très haut niveau.

J'ai vu des parlementaires, je leur ai écrit. Certains ont écrit aux ministres concernés, par exemple à Mme Alliot-Marie, garde des sceaux, qui ont fait des réponses passe-partout. Mais manifestement il y avait un obstacle important à s'en saisir à l'époque. Mais effectivement les choses ont beaucoup évolué, notamment du fait de l'affaire Barbarin, le primat des Gaules condamné au pénal. L'association La parole libérée a joué un rôle considérable car ce sont des personnes qui pour beaucoup sont encore membres de l'Église catholique, soulèvent toutes ces questions, sans être hostiles à l'Église. On ne peut pas les accuser de vouloir nuire à cette éminente institution. Cela me semble une évolution intéressante de la société à laquelle vos travaux vont contribuer.

**ThB.** Merci beaucoup. En *post* entretien, j'avais envie de vous demander comment allait votre fils.

**ChD.** Il est infirmier et puériculteur. Il est au chevet de l'humanité souffrante ; il se soigne en soignant les autres.

## Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église CIASE

Je n'ai pas de réponse sur ce qui s'est passé en 1993. Il a effectivement subi une longue dépression qui a duré plusieurs années. Il est allé voir spontanément un de vos collègues dans un centre médico-psycho-pédagogique. Un enfant victime, qui n'en parle pas à ses parents, va spontanément au CMPP de son quartier pour voir un psychiatre, qu'il voit une fois. Ma réaction quand mon fils 6 mois après l'a révélé, ça a été de me dire « cette fois-ci on va faire les choses différemment que celles que j'ai vécues ». On va affirmer que c'est un crime et donc on va aller porter plainte. J'ai cru à la solution judiciaire pour que la victime soit reconnue, il faut porter plainte et ainsi il y a des avocats, il y a des juges et si les faits sont avérés, le coupable est condamné, il y a un coupable et une victime et la victime se reconstruit, enfin tout ce qu'on décrit.

C'est ce que pensait par exemple votre confrère avocat M. Morice quand il a vu mon témoignage et participé à la table ronde qui a suivi sur KTO. Il a considéré que c'était incroyable que j'ai eu le courage de témoigner publiquement sans jugement préalable. Pour lui un jugement aurait réglé son problème. Ce détour par la justice est considéré comme réglant les problèmes mais tout montre que c'est un processus complexe et traumatisant. Il y a notre mémoire du traumatisme et son oubli. Marcel Proust qu'on estime être l'écrivain de la mémoire, a beaucoup écrit sur l'oubli. En fait on oublie l'essentiel de notre vie. Il y a des processus très puissants de refoulement, de forclusion, de déni, d'oubli. Il y a des victimes qui ont tout oublié. Je n'ai gardé que 5 souvenirs surnageant à la surface sur neuf mois de relation. On perd les éléments, on doute, on est dans le brouillard... Et face au processus de la justice – qui est normal -, on est dans le domaine pénal, il faut des faits, des certitudes, des dates, des lieux, le doute profitant à l'accusé...

**StdeN.** Mais qui est très décevant pour toutes les parties prenantes, même celui qui réussit *in fine*. C'est une justice humaine qui a une vérité du dossier qui ne correspond pas à la vérité des parties. Attendre trop de la justice c'est s'assurer d'être déçu.

**ChD.** Je constate la situation de la victime d'un évêque. Son parcours judiciaire est un chemin de croix. Il attaque au pénal en première instance, on juge : « c'est prescrit ». Il va en appel : « c'est prescrit ». Il va à la Cour de cassation : « c'est prescrit ». Il va à la CEDH : « vous ne démontrez pas que vous avez fait toutes les diligences nécessaires dans les juridictions nationales ». Quelques années plus tard, il attaque au civil, on lui : « c'est prescrit ». Sa seule satisfaction, c'est que l'évêque l'a poursuivi pour dénonciation calomnieuse et cette procédure a été classée sans suite par le procureur.

Cette victime a fait toute une démarche juridique – son nom est dans la presse, sous un pseudonyme, heureusement pour lui - qui n'a mené à rien.

Je peux illustrer le problème de celui qui parle. Quand j'ai parlé, un membre de ma famille m'a reproché de persécuter ma vieille mère. Bref la première fois que je me suis exprimé publiquement on m'a recommandé de continuer à me taire. Je n'ai pu parler avec ma mère de cette affaire-là qu'en 2014, 46 années après, après lui avoir transmis l'article du quotidien *Le Monde* en 2010

Je peux par ailleurs vous indiquer que quand le Gouvernement a envisagé de me nommer à un poste important de l'administration, le dernier de ma carrière, quelqu'un a expliqué au ministre en charge que c'était très dangereux de nommer une personne qui ne pouvait être que psychologiquement fragile. Quelqu'un d'abusé sexuellement, comme c'était écrit dans l'article du *Monde*, ne pouvait être que dans une situation problématique qui rendait difficile de lui confier des responsabilités ! On exploite donc votre témoignage contre vous. Et dans ma carrière, j'ai rencontré des tas de gens qui me demandaient si j'étais celui qui avait témoigné dans *Le Monde*... Au siècle des réseaux sociaux, on retient mieux les éléments de votre vie privée que les actions de votre vie publique.

Comme vous le dites, maître, s'exprimer publiquement, se confier à la justice, c'est extrêmement problématique.

Bernard Preynat, on lui reproche vingt ans de pédophilie et des dizaines de victimes, mais il reconnaît les faits : ça c'est extrêmement précieux ! Les membres de La parole libérée, ils ont eu une chance et un malheur ; le malheur c'est ce qui leur est arrivé. La chance, c'est que le prêtre a reconnu les faits

croquant que tous les cas étaient prescrits or ils ne l'étaient pas. Donc finalement il se retrouve comme Philippe Barbarin devant le tribunal. Mais en général les intéressés nient et ils le nient d'autant plus absolument, que les faits sont anciens, difficiles à prouver, etc. Cette situation de parole contre parole, au pénal, bénéficie à l'accusé.

Je le dis d'autant plus tranquillement que, comme l'ont remarqué certaines de mes connaissances et notamment ma psychiatre, j'ai fait un métier juridique, j'ai fait des études juridiques et en fait, psychologiquement j'ai veillé à ne jamais traduire cela sur un plan juridique. Finalement le jour - ce qui me trouble si on croit que les processus psychologiques signifient quelque chose, ce que je crois - où je rends cette affaire-là publique, le prêtre est mort, ce que j'apprendrais plus tard. Donc je pense que j'ai tout fait pour éviter une solution judiciaire à cette affaire même si, comme le montre la loi de 58 qui a été modifiée ensuite, les faits étaient pour moi rapidement prescrits. À 21 ans, la seule chose que j'ai faite, c'est d'en parler à ma femme ! C'est la seule chose que je suis arrivé à faire, 7 ans après les faits.

Il ne faut pas non plus accabler la justice. C'est très très compliqué pour une victime de penser que la justice va être la solution. Dans l'action admirable de La Parole libérée, c'est manifestement la personnalité de celui qui a créé l'association et le fait que ses membres se soient rendu compte qu'ils étaient nombreux qui a créé un effet collectif qui a sûrement permis de surmonter les réticences individuelles.

Finalement la loi récente règle cette question : pendant longtemps la pédophilie était un crime parfait ou presque parfait - les règles de prescription étaient entièrement en faveur du criminel ; normalement il devait échapper aux radars. Maintenant, la prescription des crimes sexuels qui est de 30 ans après la majorité de la victime, soit 48 ans, devrait permettre de mettre fin à l'impunité des criminels sexuels.

Sur la question que vous posez de ces faits très anciens, des années 50-70 et des faits récents, postérieurs à 1990, non prescrits, il y a effectivement une zone grise entre ces périodes, que je n'explique pas. Manifestement on a deux phénomènes : ceux qui, parce que la société a évolué, dénoncent des faits non prescrits donc la justice s'exerce et des gens comme moi qui ont mis des dizaines d'années à parler.

Je ne veux pas être classé dans une des trois catégories que M. Ribadeau-Dumas a cru bon de ranger les victimes ; une catégorisation que je trouve scandaleuse. J'ai écrit un message à Jean-Marc Sauvé en lui disant : je trouve que ces trois déclarations ne vont pas aider la conférence des évêques de France. Ce sont des déclarations terrifiantes par l'ampleur du déni et du mépris des victimes. Classer les victimes ! Il y a la victime soulagée, la victime qui a assumé et puis la victime professionnelle où j'imagine qu'il me placerait qui, selon lui, porterait les faits en bandoulière et irait se pavaner devant les médias.

C'est incroyable ! J'ai dit à Jean-Marc Sauvé que je m'étonnais qu'aucun d'entre vous n'ait relevé ces propos scandaleux. Il m'a expliqué et c'est logique que vous êtes des gens impartiaux, donc vous écoutez de manière neutre les déclarations et les retranscrivez. Mais je lui ai dit que moi si j'avais été présent, j'aurais giflé M. Ribadeau-Dumas comme Beate Klarsfeld a giflé Kurt Kiesinger !

Le comportement de l'Église catholique française est très décevant. Je n'ai rien contre l'Église - ma famille est restée catholique, je participe à des messes, je communie puisque le prêtre a considéré que je pouvais communier, ce sont mes frères catholiques, ils propagent la parole du Christ, je trouve cela très bien. Mais j'espère que vous les sortirez d'une sorte de syndrome d'isolement, d'aveuglement, ce bunker de certitudes. L'Église catholique est pourtant un des meilleurs centres formation du monde avec l'armée, les évêques sont de très haut niveau... - et ils sont toujours dans le déni, le mépris, la minoration des problèmes. « Ce que vous dites est de la vieille histoire, depuis 2000 tout est parfait » Et toujours à rappeler « oui il y a le droit pénal mais il y a le droit canon ». M. Joulain, que vous avez auditionné et qui était très sympathique me parlait toujours du droit canon. Mais je lui ai dit « en quoi

## Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église CIASE

cela me concerne ? Le droit canon est un droit interne à l'Église catholique. Ce n'est pas notre problème que les prêtres pédophiles soient détroqués, que Preynat ait été réduit à l'état laïc est indifférent aux victimes ! ».

Ces catégories du péché, du pardon, de l'absolution, du droit canon... L'Église est empêtrée là-dedans car son problème comme l'avait montré ce prêtre me disant « mettons-nous à genoux et prions pour l'âme du prêtre » c'est la sanctification des prêtres, soit disant vicaires du Christ sur terre. Ils sont dans des catégories distinctes du reste de la société, ils sont dans une contre société. Elle a ses règles. Et c'est ça qui empêche des gens honorables en leur sein de voir les choses et les empêche de travailler à la solution d'un problème qui pourtant met en cause leur existence. L'Église catholique, qui va être une religion de prêtres sans prêtres, est au bord de l'effondrement. Et les affaires de pédophilie, qui vont croître, vont aggraver sa faillite morale.

Ce n'est heureusement pas le cas de tous les « princes de l'Église ». L'évêque qui m'a reçu à la CEF m'a écrit que la solution c'est la justice des hommes. Il faut que l'Église arrête de s'occuper ou de faire semblant de s'occuper de ces problèmes. Elle les transmet à la justice. Il faut que la justice passe mais elle passera en effet uniquement pour les faits non prescrits.

Et puis, il y a des prêtres de grande qualité. Le prêtre de ma paroisse où j'étais enfant de chœur, où je suivais le catéchisme, ne m'a pas abusé sexuellement. Dans la cure où j'ai rencontré ce prêtre pédophile, il y avait trois prêtres, le prêtre de la paroisse qui était très honorable, un missionnaire belge au Zaïre que j'ai beaucoup interrogé, et puis il y a le troisième. Je ne suis pas en train d'expliquer qu'il y avait des pédophiles partout dans l'Église. Mais il faut que la hiérarchie catholique se pose des questions.

Pour ma part, les interventions et le livre de M. Martel, *Sodoma*, me perturbent. Je suis absolument hostile à l'idée de rapprocher pédophilie et homosexualité.

**StdeN.** Nous l'avons entendu.

**ThB.** Ce n'est pas ce qu'il dit.

**ChD.** Ce n'est pas ce qu'il dit en effet. J'ai trouvé que dans les auditions que vous avez conduites – cela n'enlève rien aux autres – il y en a deux que j'ai trouvées pertinentes ; c'est celle de M. Vignon en tant que prêtre de base qui s'est coltiné à l'espèce humaine et qui est quelqu'un de très sympathique. Il a des expressions comme « la langue de buis » qui sont très intelligentes. Et puis Frédéric Martel. Je crains qu'il contribue à une confusion entre une orientation sexuelle admise par la société, l'homosexualité et un comportement criminel, la pédophilie.

Frédéric Martel mène une enquête très informée, manifestement il a des sources fiables et vérifiées. Mais je crains qu'en écrivant que l'Église catholique est dirigée par des homosexuels il dévoie le débat. Pour ma part, je suis indifférent au fait de savoir que l'Église catholique est dirigée par des hétérosexuels ou des homosexuels. On peut tout au plus noter que la hiérarchie catholique pratique ce qu'elle condamne, mais c'est vieux comme le monde et on ne peut rien en tirer. Tous les psychanalystes vous diront qu'on dénonce publiquement ses pratiques privées pour s'en dédouaner. Joseph Ratzinger, qui n'est pas allé très loin dans l'action contre la pédophilie de masse dans son église, dénonçait les soit disant cliques homosexuelles dans les séminaires et la pseudo « pensée mai 68 » pour noyer le poisson. Il affirmait à 92 ans que « c'était la révolution de mai 68 qui avait fait de la pédophilie quelque chose de permis et d'approprié » et « qu'un monde sans Dieu ne peut être qu'un monde dépourvu de la notion du bien et du mal ». Le prêtre que j'ai rencontré en août 1967 croyait en Dieu, avant le soit disant règne du relativisme moral.

**ThB.** Ce que j'ai compris de l'ouvrage de Frédéric Martel et de son audition, c'est que certains pédophiles pourraient faire une carrière criminelle au sein de l'Église en menaçant de révéler l'homosexualité de certains de ses membres, comme une sorte de menace.



**StdeN.** Ce n'est pas un lien de cause à effet mais c'est par la menace de la révélation de l'homosexualité de certains que des prédateurs ont pu persévérer dans leur activité criminelle. Ça n'a rien à voir. C'est comme ça que j'ai compris son message. Et donc intégrer cela dans la vie de l'Église fera un outil de chantage de moins pour les criminels.

**ChD.** Je suis d'accord avec vous ; je n'ai pas lu cet ouvrage mais son compte rendu dans la presse. Mais c'est l'effet médiatique. Un homme est allé enquêter au Vatican, dans les caves du Vatican pour paraphraser André Gide, quartier général de l'Église, sujet de fantasme par excellence. L'Église condamne l'homosexualité comme une conduite désordonnée, un péché, *etc.*, mais elle est dirigée par des homosexuels. Frédéric Martel nous dit avec ironie qu'il a pensé qu'il y a deux cardinaux hétérosexuels, que le pape François est un hétérosexuel chaste et son prédécesseur un homosexuel chaste. L'effet médiatique c'est : le grand problème de l'Église n'est pas la pédophilie mais l'homosexualité et donc haro sur l'Église du fait de pratiquer une homosexualité qu'elle condamne. Si elle ne la condamnait pas, ce serait un non-événement. Bref pour moi le problème c'est la pédophilie pas Sodome.

Je crains qu'au moment où ces questions de pédophilie commencent à être traitées par l'Église en vous mandatant et par la société, en disant que ce sont des hypocrites qui prêchent une morale qu'ils ne pratiquent pas, on oublie le problème de certains de ses membres qui ont commis des crimes couverts par la hiérarchie catholique qui les a longtemps niés, jusqu'à Jean-Paul II inclus.

Donc je crains qu'on change de sujet surtout dans notre société médiatique où le sujet le plus croustillant l'emporte : faire la liste des cardinaux et évêques homosexuels cela fait plus le *buzz* que ces victimes qui parlent de pédophilie dans les années 1950 à 1990.

Bref cela n'a pas plus d'intérêt de savoir que le cardinal X que l'on voit à la Chapelle Sixtine est homosexuel, comme le génie qui a peint le jugement dernier et les voûtes.

**StdeN.** Il y a pu y avoir dans la couverture de presse qui a suivi la publication du livre, une volonté pour ceux qui ne voulaient pas voir les choses telles qu'elles étaient d'amalgame entre les deux. Vous avez utilisé mot « hypocrite ». Dans sa lettre au peuple de Dieu, François, qui justement passe au-dessus de tous les évêques pour aller voir le catholique de base, dit justement que ce sont les hypocrites qu'il craint le plus. Le mot hypocrite désigne clairement la hiérarchie de l'Église dans ce texte.

**ChD.** Concernant mon fils, il travaille dans le soin, ce qui est significatif. Il a été en dépression pendant plusieurs années puis il est sorti de cette dépression et il a poursuivi ses études, mais comme moi, il est marqué à jamais par ce traumatisme. A l'époque il est allé voir, seul et spontanément une fois le psychiatre du CMPP local et il a refusé de le revoir en disant « les psychiatres, c'est la police ». L'effet négatif de son audition par la police, ça a été « il y a des gens qui m'interrogent dans des circonstances pénibles et je ne veux plus les voir ». Ce psychiatre nous a proposé à ma femme et moi d'aller le voir pour aider notre fils. Situation originale qui a duré plusieurs années. Vous connaissez les questions de silence et donc de reproduction inconsciente avec les anciens enfants battus qui battent leurs enfants, l'inceste, les enfants abusés sexuellement qui deviennent pédophiles *etc.* Dans mon cas, une histoire en a engendré une seconde.

**ThB.** C'est une lecture *a posteriori* et pas forcément un vrai déterminisme.

**ChD.** Vous connaissez les sentiments de culpabilité, de refoulement. Vous connaissez le mécanisme de forclusion défini par Lacan, qui abolit la réalité dans le conscient et l'inconscient du sujet, le réel faisant retour par des voies détournées, déplacées sur le dehors de cette puissance mobilisante. Vous connaissez la crypte d'Abraham et Torok et le mécanisme dramatique de perte lié au secret invouable et honteux qui lie le criminel et sa victime.

La victime se sent coupable, notamment à cause des bénéfices secondaires. J'ai été très frappé par la victime que vous aviez interviewé qui dit des choses très positives sur le prêtre. Je pourrais considérer que le prêtre que j'ai rencontré m'a emmené à Cluny, donc il m'a intéressé à l'histoire, à l'histoire de l'art roman... Mais si je réfléchis, j'aurais pu y aller tout seul ou avec mon père, et ce sont certainement mes professeurs qui m'ont intéressé à l'histoire

## Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église CIASE

Vous connaissez bien les phénomènes de séduction. Un pédophile n'essaie pas de se placer comme un adulte vis-à-vis de vous, mais comme un ami. Il a pris la place de mon père, un faux père plus jeune, mais avec un comportement maternel, qui vous prend sur ses genoux, comme une mère. D'ailleurs un prêtre joue sur l'ambiguïté de son comportement féminin, le père qui vient de la part de notre mère l'Église, même si maintenant ils ne portent plus la robe soutane. Et il vous considère comme un crypto-adulte et c'est valorisant. Il me laissait passer les vitesses de sa 2CV, j'étais son co-pilote, ce qui aurait été inenvisageable avec mon père, qui incarnait « la loi du père » et qui tenait le volant seul d'une main ferme. Les pédophiles sont de grands séducteurs, ils déploient beaucoup d'artifices pour masquer leur seul objectif, assouvir avec vous leur perversion. C'est important de considérer que la séduction fait que votre sentiment est ambivalent : il vous a abusé mais vous vous êtes laissé faire ! Vous n'avez pas hurlé, vous n'avez pas sauté par la fenêtre, je n'ai pas descendu l'escalier pour dire à mon père « va casser la figure à ce type-là, il vient de me tripoter sur ses genoux », je n'ai pas appelé au secours...

Un jour il m'a demandé, dans la salle à manger de mes parents si ses attouchements me faisaient du bien. Je ne me rappelle pas qu'elle a été ma réponse, je ne me souviens que de la question. J'espère lui avoir dit non, mais je crois que c'est impossible, au mieux je ne lui ai rien dit. Effectivement vous êtes mêlé à cette histoire et ça fait partie des raisons pour lesquelles c'est extrêmement difficile de témoigner. Vous vous sentez complice, même si vous êtes totalement ignorant des choses du sexe et que vous ne comprenez pas le plaisir que trouve l'adulte dans son comportement incompréhensible. De toute façon vous êtes chosifié, tétanisé, sidéré, ni votre corps ni votre esprit ne vous donnent le comportement ou les mots, vous subissez. Vous connaissez bien les phénomènes d'emprise.

J'étais un enfant timide, triste, contemplatif et solitaire, il a bien repéré mon côté intellectuel puisqu'entre la 6<sup>e</sup> et la 5<sup>e</sup>, dans la cure où je l'ai rencontré, j'étudiais le programme de l'année suivante, dont je m'étais procuré les livres, j'étudiais, à 11 ans l'histoire hébraïque, grecque et romaine ! J'étais premier de ma classe, il avait bien repéré qu'il avait là un enfant timide, solitaire, qui avait un vieux père né au début du siècle, qui ne dirait rien à personne mais qui avait besoin d'être valorisé intellectuellement. Il l'a fait.

Ce qui m'amène – à la différence de mon collègue - à relativiser son rôle et ses bénéfices secondaires, c'est que j'ai eu un vrai mentor intellectuel, peu de temps après, en classe de première, qui était mon professeur de français, spécialiste par ailleurs du cinéma, Georges Combe, que j'aime et que je révère. Lui aussi venait me chercher chez moi – puisque j'étais devenu orphelin de père en décembre – en 4L tous les jours et me ramenait le soir, après la séance de cinéclub qu'il organisait. J'ai été très étonné qu'il ne me demande aucun service sexuel ; c'est là que je me suis dit : le prêtre c'est quand même anormal parce qu'il s'intéressait à moi mais la contrepartie était violente. J'ai trouvé un autre personnage, laïc, qui s'intéressait vraiment à moi, bénévolement et qui m'a ouvert sur mes possibilités intellectuelles, à qui je dois mes études et ma carrière. J'ai mis des années à lire tous les auteurs ou à voir les films des réalisateurs qu'il m'a conseillés lors de cette année de première. Je rends ainsi hommage à ma mère l'école laïque, gratuite et obligatoire, et non pas à la « sainte mère l'Église catholique et apostolique et romaine ».

**ThB.** On va devoir s'arrêter. On a une autre audition ensuite.

**ChD.** Vous avez du mérite !

**ThB.** Avez-vous des commentaires sur la façon dont s'est passé cet entretien ? Doit-on modifier des choses ? Faut-il qu'on s'y prenne autrement ?

**ChD.** Je trouve positif d'être reçu ailleurs qu'au siège de la Commission. Quand je suis allé, pour la première fois, voir Jean-Marc Sauvé au siège de la commission – je l'ai d'abord vu à la Cité internationale mais le deuxième entretien a eu lieu au siège de la CIASE – j'ai pensé que c'est une très mauvaise idée accueillir des victimes dans un site religieux ! La première chose que je lui ai dite c'est : « je suis au sein du monastère de St Joseph de Cluny, ma tante était religieuse de cet ordre ; le pédophile m'a emmené à Cluny. Donc vous me remettez dans une ambiance religieuse dans laquelle je ne veux pas être. Et par ailleurs, vous avez remarqué, vous êtes installés boulevard Arago en face de la prison de la

**Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église**  
**CIASE**

Santé où ne sont jamais allés et n'irons probablement jamais les criminels pédophiles ». Être reçu dans un endroit neutre comme votre cabinet, c'est très bien. Être reçu par trois personnes, c'est bien car le colloque singulier rappelle à la victime le tête-à-tête avec le pédocriminel.

Jean-Marc Sauvé m'avait offert la possibilité d'être auditionné en séance plénière ou en petit comité. Je lui ai dit que je ne me sentais absolument pas de m'exprimer en séance plénière même si les deux protestants de service seraient venus à mon secours et peut-être les psychiatres et le psychanalyste ! Mais cela me semblait, bien que j'ai comparu devant le grand oral d'un concours avec 13 membres du jury, très solennel. Je trouve que trois personnes, c'est le bon format.

Vous faites ce qui est écrit et prévu, vous êtes dans l'empathie. Vous prenez le temps, vous laissez la personne s'exprimer. Et, à la fin vous posez des questions. Pour ma part, vous avez créé la situation permettant que cette audition se déroule bien, bien que je vais mettre quelques jours à me remettre de cette audition.

Et le fait que ce soit un binôme avec un psychiatre dont c'est le métier et une personne d'un autre milieu me semble très positif. Je pense que les personnes qui seront dans une situation plus délicate, ce seront les théologiens catholiques ou ceux qui ont un lien avec l'Église catholique. Si un de vous deux avait un tel lien, j'aurais eu une agressivité instinctive ! J'ai même fait des efforts pour ne pas être agressif à l'égard de Jean-Marc Sauvé. Je pense donc que cela va être très compliqué pour une théologienne très respectable qui manie le droit canon. La question de pourquoi je n'ai pas réécrit au diocèse de Lyon pour avoir des informations est révélatrice. C'est très difficile s'adresser à l'institution où se sont produits les faits ! Même si vous vous dites je suis chrétien, je ne souhaite pas nuire...

Ce que vous faites est bien ! Passer autant de temps, bénévolement, sur un tel sujet pénible. À Jean-Marc Sauvé, j'ai dit « Êtes-vous conscient que vous allez beaucoup souffrir ? Vous allez faire quelque chose d'utile, mais vous allez souffrir comme chrétien, comme catholique, comme juriste ».

**ThB.** Je sais que les personnes traumatisées ont très peur de blesser tous ceux à qui ils en parlent.

Merci pour votre temps, la sincérité et la profondeur de votre témoignage. Nous allons le mettre par écrit et vous pourrez le relire et décider de ce que vous souhaitez de nous en fassions, notamment de ce que vous souhaitez rendre public.

**Fin de l'entretien à 16h25.**